

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-6/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022095-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Prorogation de validité de subvention départementale d'investissement.

Il est proposé de proroger le délai de caducité de la subvention départementale d'investissement à la réinformatisation des médiathèques de Meaux, accordée le 19 septembre 2016.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération de la Commission permanente n°6/01 en date du 19 septembre 2016 relative à la politique départementale en faveur de la lecture publique : attribution de subventions d'investissement pour la construction, réhabilitation ou extension, l'informatisation et de subventions de fonctionnement pour la création de nouveaux services,

VU la délibération de la Commission permanente n°6/06 en date du 1^{er} juillet 2019 relative à la première prorogation de délai de caducité de la subvention départementale accordée le 19 septembre 2016 pour la réinformatisation des médiathèques de Meaux.

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 adoptant le budget primitif 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De proroger jusqu'au 31 décembre 2022 le délai de caducité de la subvention d'un montant de **5 208 €** votée par la Commission permanente du 19 septembre 2016 (délibération 6/01) en faveur de la Commune de Meaux pour la réinformatisation des médiathèques.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne